

REGROUPEMENT DES ÉCOLES
LE PLESSIS STE OPPORTUNE / BARQUET / EMANVILLE
Année 2023/2024

Conseil d'école du lundi 10 juin 2024 au Plessis Sainte Opportune

PRÉSENTS

Enseignants: Mesdames HERVIEU, BUSE, NEEL, LAROCHE et Messieurs MORLET et FRIC.

Elus: Madame MABIRE (Maire de Barquet et Présidente du SIVOS), Madame LECLERCQ (Maire du Plessis Sainte Opportune et Vice-présidente du SIVOS), Monsieur DULUT (Maire d'Emanville et délégué du SIVOS), Madame HARRANG (déléguée du SIVOS), Messieurs AUBERT et LOUVET (délégués du SIVOS)

Représentants de parents d'élèves:

Au Plessis: Madame GUERIN et M. JULAN

A Barquet: Madame OBERLE et Monsieur LEMOINE, titulaires
Madame DELAPORTE, suppléante

A Emanville: Mesdames PIGNON et FOURET-HENNET, titulaires
Monsieur DULONG, suppléant

Représentant de l'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription de Bernay
Jérôme TREFOUEL, conseiller pédagogique de la circonscription de Bernay

Excusés:

Monsieur MARY (Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Bernay),

1. Préparation de la rentrée 2024/2025

1.1 L'équipe

Suite à une mesure de carte scolaire, la fermeture d'une classe à l'école de Barquet, implique le départ de M. Fric. Au nom de l'équipe enseignante, nous le remercions pour les 5 années passées au sein de notre regroupement et de notre équipe.

A ce jour, les 5 enseignants restent en poste pour la rentrée 2024/2025.
Les AESH ne sont pas encore connues pour la prochaine rentrée.

1.2 Les effectifs

Les effectifs prévisionnels de la rentrée 2024 sont les suivants:
15 PS, 11 MS, 13 GS, 13 CP, 20 CE1, 10 CE2, 14 CM1, 9 CM2

TOTAL: 105 élèves sur le regroupement, soit une moyenne de 21 élèves par classe.

Suite au conseil des maîtres qui s'est tenu le 03 juin 2024, la répartition prévisionnelle est la suivante:

classe Mme BUSE: PS-MS
classe Mme HERVIEU: MS-GS
Classe de M MORLET: CP-CE2
Classe de Mme NEEL: CE1-CM1
Classe de Mme LAROCHE: CE1-CM2

Cette répartition peut changer jusqu'au jour de la rentrée.

Concernant les TPS, il faut 5 élèves pour constituer un groupe et nous n'avons pas reçu suffisamment de demandes.

La rentrée est prévue le 2 septembre 2024.

2. Les remerciements

Un remerciement de toute l'équipe enseignante à la commune du Plessis, l'Asparel et les parents volontaires pour l'organisation de la kermesse.

Nous remercions également l'ensemble des parents volontaires qui ont accompagné les enfants lors des sorties scolaires ainsi que les enseignants et les directeurs qui ont donné de leur temps, bénévolement, pour organiser ces sorties facultatives qui enrichissent grandement les modalités d'apprentissage des élèves.

Les enseignants remercient particulièrement :

Au Plessis :

- M. Morlet et Mme Mabire pour un dépannage très rapide et efficace de chauffages d'appoint lors d'une panne de la chaudière à l'école et l'intervention de Mme Leclercq pour solutionner le problème le jour même.
- Mme Leclercq, Thierry, l'employé communal, et Sabrina, la secrétaire de mairie pour être au service de l'école en permanence afin de la rendre toujours plus agréable.
- M. Morlet, Aymerick et le club sportif de judo de Beaumont le Roger pour l'intervention Judo et le prêt conséquent de matériel tout au long de l'année pour nos activités physiques.
- M. Maupas et le Tennis club du Neubourg pour l'intervention dans notre école dans le cadre de notre projet sport et le prêt de matériel.
- Les parents d'élèves qui ont répondu favorablement à notre appel aux dons. Il nous permet d'enrichir le matériel de notre école à bon escient.
(rappel: Prévenez-nous toujours avant de jeter, nous récupérons des trésors chaque année)
- Les nombreux parents et grands-parents d'élèves qui ont accompagné les sorties scolaires à encadrement renforcé cette année. Sans ces bénévoles, les sorties n'auraient pas pu avoir lieu.

- La mairie du Plessis qui fait le don de 87€ à la coopérative scolaire, correspondant aux bénéficiaires du repas communal qui a eu lieu le 7 juin 2024.

A Barquet :

- le comité de pêche de Barquet pour la réussite de la journée « pêche » le 17 mai
- Mme Delaporte pour son accompagnement à la piscine tous les jeudis.

A Émanville :

- M Dulut pour le prêt de la salle des fêtes la matinée du 23 mai.
- l'Association de l'étang pour leur don à la coopérative scolaire après sa dissolution.

3. Les actions pédagogiques menées et à venir dans le regroupement et dans chacune des écoles

3.1 Dans le regroupement

- Le spectacle des écoles aura lieu le 29 juin au Plessis Sainte Opportune, suivi de la kermesse annuelle organisée par l'ASPAREL.

3.2 Sur le Plessis

- La période 3 a été consacrée aux sports d'hiver et de glisse. La sortie à la patinoire de Louviers a permis aux élèves d'appréhender la glace et de se déplacer dans un environnement différent.

- Sur la période 4, nous avons découvert les sports équestres olympiques (sauts d'obstacles, dressage individuel et cross). Les élèves ont pu illustrer ces découvertes lors de deux séances au poney club de Goupil Othon les 20 mars et 4 avril.

- Intervention d'une danseuse professionnelle sur le thème de «la danse et le geste sportif». Les élèves sont en train de chorégraphier les 5 sports qu'ils ont découverts et pratiqués cette année. Ce spectacle de danse sera présenté le 29 juin prochain.

- Pour la dernière période, les découvertes sportives seront consacrées aux sports nautiques.

A cette occasion, l'école a été retenue pour participer au dispositif «classe bleue »: L'ensemble de l'école maternelle se rendra à la piscine de Bernay dans le cadre de la prévention des noyades et du développement de l'aisance aquatique. Cette initiative organisée et financée par l'Éducation Nationale a pour but d'apprendre aux enfants les gestes essentiels pour flotter dans l'eau (quand on ne sait pas encore nager).

- Contrairement à ce qui a été annoncé en début d'année, les olympiades au sein du RPI n'ont pas eu lieu cette année. En effet, en décembre dernier, l'école du Plessis avait reçu la proposition d'une participation aux olympiades entre écoles maternelles de la circonscription qui avait lieu également à la même période. L'école n'a finalement pas été retenue pour cette participation et il n'a pas été possible de retrouver une date de dernière minute avec l'école de Barquet qui pouvait convenir à nos agendas très chargés de fin d'année (classe de mer, classe bleue, intervenants

extérieurs,...)

3.3 *Sur Barquet*

- La cérémonie du 8 Mai, dans le cadre du soixante-dix-neuvième anniversaire de la fin du second conflit mondial, a rassemblé de nombreux enfants de l'école de Barquet devant le Monument aux Morts de Barquet, le chant de la Marseillaise par lesdits enfants a été très apprécié. Un enfant était présent au Monument du Plessis Sainte Opportune.
- Une journée « pêche à la truite » a eu lieu le vendredi 17 mai à la mare de Barquet avec la participation du Comité de pêche de Barquet. Pour la réussite de cette journée, un lâcher de 30 kg de truites a eu lieu la veille (lâcher financé par la coopérative scolaire). Le déjeuner s'est déroulé derrière l'école.
- Une classe de mer a eu lieu du 26 au 31 mai 2024 à Saint Pair/Mer (Manche). C'est un projet pédagogique qui a été validé par le DASEN. Les orientations du projet pédagogique en accord avec le projet d'école ont été les suivantes : ouverture sur l'extérieur (découvrir le milieu maritime, l'histoire de la Normandie) et vivre ensemble (se respecter, respecter les autres et le bien commun, découvrir et respecter l'environnement). Ce sont donc 28 élèves de Barquet (7 GS, 16 CP et 5 CE1) qui sont partis le dimanche 26 mai à 15h00 de la gare de Verneuil/Avre et qui sont revenus le vendredi 31 mai à 14h00 toujours à la gare de Verneuil/Avre. Le coût pour un enfant était de 430 € à Barquet. Après déduction, à l'école de Barquet, le coût est revenu à 150 € pour un enfant résidant au Plessis (aide de 100 €), 150 € pour un enfant résidant Barquet (aide de 100 €) et à 150 € pour un enfant résidant Emanville (aide de 100 € du CCAS). La coopérative scolaire a apporté une aide de 80 € par enfant. Une aide à la JPA (Jeunesse Plein Air) a été demandée : 1 200 € par classe. Le Sivos a apporté un financement de 30 € par enfant (budget constant 2024). L'école de Barquet remercie les différents acteurs pour la réussite du projet (mairies, Sivos, JPA, parents) ainsi que les accompagnatrices bénévoles : Mesdames HUCHELOUP, OBERLE, ROGUE et MABIRE. Pour permettre au plus grand nombre de partir, trois modes de financement ont été proposés : un unique versement, en deux versements ou bien en trois versements. Les enfants qui ne sont pas venus avaient des motifs personnels et non pécuniaires. Le séjour a été très apprécié par tous malgré une météo capricieuse. L'organisation a été optimale, les enfants ont approfondi leurs connaissances de la mer tout le long de la semaine, la découverte du milieu maritime propre à la Normandie (littoral normand, port de Granville, le Mont Saint Michel et sa baie...) a été très enrichissante.
- Le lundi 1er juillet: les élèves de GS de Mme HERVIEU visiteront leur future classe de CP avec M MORLET à Barquet.
- Une sortie « randonnée pédestre » aura lieu le mardi 2 juillet à Barquet. Les élèves partiront de l'école de Barquet pour se rendre à la Noé de Bougy (Romilly la Puthe-naye).

3.4 *Sur Émanville:*

- La classe découverte à Saint Pair sur Mer s'est parfaitement déroulée du 18 au 22 mars.
- Le 28 mars, Mme Nathalie LALLET est intervenue dans les deux classes pour poursuivre le projet sur les oiseaux. Il est prévu qu'elle revienne le 20 juin.
- Les élèves de CM2 ont tous pu valider leur attestation de première éducation à la route le 11 avril grâce à l'intervention des pistes d'éducation à la sécurité routière.
- Le 23 mai, des élèves en classe CHAM du collège de Bernay sont venus nous présenter leurs instruments de musique. Ce fut l'occasion également pour nos élèves d'assister à un petit concert.
- Le 23 mai, les élèves étaient conviés, de 17h30 à 19h30, à la deuxième répétition à la salle des fêtes de Beaumont afin de préparer le spectacle « Le fameux Molière ».
- Dans le cadre de la liaison école/collège, le 4 juin, les élèves de CM2 ont passé la journée au collège Croix Maître Renault.
- Le 10 juin, les élèves ont participé à un triathlon à Bernay.
- Le 12 juin, suite à l'intervention des pistes d'éducation à la sécurité routière, il a été proposé aux élèves de CM2 de participer à un challenge vélo au Neubourg. Un élève s'est porté volontaire.
- Le 18 juin, un rassemblement « Foot à l'école » à l'hippodrome du Neubourg viendra clôturer six séances d'entraînement avec un intervenant.
Précision ajoutée à l'issue du conseil : seuls les élèves de Mme Néel participeront à cette sortie.
- Le 19 juin est prévu le spectacle « Le fameux Molière » à la salle des fêtes de Beaumont. Il y aura deux représentations ce jour.

4 Les travaux réalisés et à prévoir dans les écoles

4.1 *Sur le Plessis*

La mairie du Plessis est très impliquée et dynamique dans les travaux de rafraîchissement et de sécurisation de notre école.

- La peinture dans les vestiaires et la cantine est terminée, d'autres travaux sont prévus prochainement pour améliorer et embellir notre quotidien.
- L'alarme incendie est en place et fonctionnelle.
- L'ensemble des bâtiments est sécurisé et fermé (barrières et portes) aux heures d'ouvertures de l'école. A ce titre, nous rappelons qu'une sonnette fonctionnelle est disponible au portail si vous devez vous rendre à l'école sur le temps scolaire.

Il est formellement interdit de sauter par dessus la barrière pour s'introduire dans l'école.

4.2 Sur Barquet

4.3 Sur Emanville

5. Élections des parents d'élèves

Les élections des représentants des parents d'élèves 2024/2025 auront lieu par correspondance.

6. Communication école/parents

- Les enseignants de vos enfants sont ouverts pour toute question ou inquiétude. Pour le bien-être des enfants, n'hésitez pas à les solliciter directement, tout au long de l'année, sans attendre, afin de trouver des solutions ensemble.

- Le cahier de liaison est essentiel pour nous faire part des emplois du temps de chaque enfant, surtout en cas de changement (annulation de cantine, bus, garderie, ...), nous remercions par avance les parents de noter tous ces changements. Les informations données aux arrêts de car ou au portail ne sont pas prises en compte.

7 Questions diverses

Nous avons reçu plusieurs questions pour ce conseil d'école. Certaines ne pourront pas être traitées en séance afin de respecter le cadre du conseil d'école que nous rappelons à cette occasion:

1. Rappel des règles du conseil d'école

Le rôle du conseil d'école

- Il établit et vote le règlement intérieur de l'école.
- Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école.
- Il donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école, notamment sur les sujets suivants: les actions pédagogiques et éducatives, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Vos enrichissements sur ces sujets sont les bienvenus afin de faire progresser nos écoles et les rendre encore plus agréables.

Mme Pignon demande des précisions sur le projet d'école. Il se trouve en Annexe 1 de ce compte-rendu.

Le cadre des questions diverses

- Les questions diverses demandent souvent la préalable concertation du conseil des maîtres et avis de notre inspecteur avant de répondre. Elles sont donc demandées à l'avance afin d'assurer une réponse le jour même.

- Toutes les questions ne peuvent pas être abordées en conseil d'école, notamment:

* Les positions pédagogiques des enseignants n'ont pas à être évoquées. Elles sont à discuter individuellement avec l'enseignant concerné.

M. Trefouel précise que si la réponse n'est pas donnée ou le problème n'est pas résolu, l'inspection peut intervenir. Voici les coordonnées:

dsden27-ien-bernay@ac-normandie.fr

* Les questions visant personnellement un enseignant, un élève, un élu, une famille sont interdites.

* Les questions visant la carte scolaire (fermeture de classe) sont à adresser à M. l'Inspecteur de circonscription.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il faut bien rester sur des éléments factuels. A ce titre, voici un rappel des définitions de la diffamation et du devoir de réserve:

Le devoir de réserve désigne l'obligation faite à tout agent public de faire preuve de réserve et de retenue dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles. Le devoir de réserve ne concerne pas le contenu de vos opinions, mais leur mode d'expression.

C'est à l'autorité hiérarchique dont vous dépendez de déterminer si vous avez manqué à votre devoir de réserve.

La diffamation consiste à affirmer un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne. Le fait en question doit être suffisamment précis pour pouvoir faire l'objet de preuve.

Une mise en garde est faite à l'ensemble de l'équipe éducative, des représentants des parents, des élus et des citoyens et citoyennes de manière générale sur les accusations nominatives à caractère diffamatoire qui circulent actuellement au sein de notre regroupement.

Si les agents de la fonction publique ont en effet un droit de réserve, chacun et chacune d'entre nous est, au regard de la loi, susceptible d'être jugé pour des propos à caractère diffamatoire.

Suite à ce rappel, pour les questions qui ne font pas partie du cadre du conseil d'école, nous invitons les auteurs à prendre contact avec le directeur, l'enseignant ou l'inspection pour recevoir une réponse.

2 Structures permettant aux acteurs pédagogiques de se rencontrer

- **Le conseil des maîtres de cycle** fait le point sur la progression des enfants dans l'acquisition des diverses compétences définies pour ce cycle. C'est lui qui formule

les propositions concernant le passage des élèves d'un cycle à l'autre ou leur maintien dans le cycle.

(Rappel : cycle 1= PS/MS/GS ; cycle 2= CP/CE1/CE2 ; cycle 3 = CM1, CM2, 6eme)

- **Le conseil des maîtres des écoles** est composé des directeurs et directrices, président(e)s ; de l'ensemble des maîtres et maîtresses affectés aux écoles. Il se réunit au moins une fois par trimestre, en dehors de l'horaire d'enseignement.

Le conseil des maîtres donne son avis sur l'organisation du service et sur tous les problèmes concernant la vie de l'école.

3 Les accompagnateurs des sorties scolaires

Seule la direction d'école assure la lourde responsabilité de la sécurité de vos enfants lors des sorties scolaires.

Selon les textes officiels, l'accompagnateur peut être un parent ou tout autre bénévole majeur présentant un casier judiciaire vierge et seul l'inspecteur peut revenir sur ces décisions.

4 Le harcèlement

Le harcèlement est un sujet pris très au sérieux dans l'Éducation Nationale et au sein de notre regroupement scolaire. Il y a un protocole «Phare» à respecter et un numéro d'appel, le 3018, est à votre disposition pour remonter ces situations. L'inspection prend en charge ces remontées très rapidement. Des représentants de la circonscription consignent les faits, sous forme d'interviews et de façon individualisée.

Nous vous invitons à suivre ce protocole en cas de besoin.

M. Trefouel rappelle qu'il ne faut pas appeler le 3018 avant d'avoir eu une discussion avec l'enseignant ou le directeur de l'école concernée. La situation sera traitée plus rapidement de cette manière. Le directeur contactera directement l'équipe « phare » pour engager la procédure rapidement.

5 Les photographies scolaires

Le changement de photographe a été motivé par l'école du Plessis car nous souhaitons que les enfants gardent un souvenir de notre projet sport de l'année, décor que ne proposait pas l'ancien photographe. Au Plessis, nous avons pu insérer dans le décor des productions des élèves (peinture, guirlande d'anneaux olympiques) ce qui a enrichi notre projet et investi les élèves.

L'équipe enseignante ne sait pas dire, à ce jour, si l'opération de photographie scolaire sera renouvelée l'année prochaine. Une réflexion sera menée pour la prochaine rentrée avec l'association des parents d'élèves.

6. Distribution des pièces de 2 euros des jeux olympiques et livret pédagogique

Les pièces ainsi que le livret pédagogique sont en cours de distribution.

7. Utilisation des outils numériques à l'école et dans la communication avec les parents

Selon le code de l'éducation, il est formellement interdit aux enseignants d'utiliser les réseaux sociaux ou tout moyen de communication (ex : whatsapp) qui n'est pas agréé par l'Education Nationale et qui ne respecte pas le règlement général sur la protection des données dans le cadre de l'enseignement.

Les photographies prises lors des activités scolaires sont aussi très réglementées. Elles ne peuvent être prises que sur autorisation du Directeur et elles sont partagées dans les cahiers de vie, sur un ENT dédié, après accord des représentants légaux.

8. Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves, ne concernent pas forcément tous les élèves et pas forcément les enfants en difficulté. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité.

Les directeurs d'école ne sont pas tenus aux APC.

9. Le climat scolaire

Dans le cadre du fonctionnement du conseil d'école, le climat scolaire est essentiel pour le bien-être des enfants et l'intérêt supérieur de nos élèves. Toute l'équipe éducative et l'ensemble du regroupement doit être exemplaire en la matière en adoptant un fonctionnement fluide entre les enseignants, les élus et les parents d'élèves. Nous invitons chacun et chacune à y participer activement et positivement.

10. Question des enseignants au conseil d'école et aux parents:

Afin d'enrichir nos projets pour l'année prochaine, selon vous, qu'est ce que vos enfants ont retenu de positif et gratifiant durant cette année scolaire?

Les réponses ne sont pas attendues ce soir mais vos retours positifs et constructifs sont les bienvenus pour enrichir nos projets pour la prochaine rentrée.

Réponse: les classes « découverte », les intervenants USEP, les sorties scolaires, la découverte des différents sports en maternelle, la semaine à vélo.

- séance levée à 19h02 -

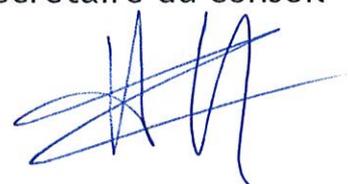
PROCÈS VERBAL FAIT AU PLESSIS STE OPPORTUNE LE 11 juin 2024,
AFFICHÉ SUR LES PANNEAUX DES 3 ÉCOLES ET ENVOYÉ PAR MAIL A L'ENSEMBLE DES FAMILLES.

Présidente du conseil

BUSE Sandrine



Secrétaire du conseil



Annexe 1 : Projet d'école du RPI Plessis, Barquet, Emanville

Objectif 1: Développer les compétences du XXI^e siècle et s'appropriier la culture numérique.

Objectif 2: Assurer une offre artistique, scientifique et internationale accessible : améliorer le maillage du territoire, en ciblant notamment les zones rurales.